



Lycée des métiers

INVESTISSEZ DANS L'AVENIR AVEC NOUS!

Aux côtés des entreprises, le lycée Louis Armand est mobilisé pour l'apprentissage en faveur de l'emploi des jeunes et pour innover en matière de pédagogie.

Pourquoi verser le solde de la taxe d'apprentissage au lycée Louis Armand?

Trois bonnes raisons de nous soutenir avec vos dons, pour que la réussite de NOS élèves et étudiants, devienne l'épanouissement de VOS futurs talents :

1. Comment la taxe d'apprentissage contribue à l'expertise de nos enseignements ?

Les sommes récoltées au titre de la taxe d'apprentissage participent au **développement de l'enseignement**, avec des résultats concrets.

Elle permet à notre établissement de **créer de nouveaux projets**, ou encore d'organiser des forums, des conférences et des séminaires auxquels certains d'entre vous participent déjà.

2. La taxe d'apprentissage, ce n'est pas qu'une histoire d'impôt...

...c'est aussi **une histoire de partenariat entre vous et notre établissement.** Soutenez le lycée louis Armand et investissez dans l'amélioration continue de la qualité de nos formations, et dans l'employabilité de nos élèves. C'est l'occasion pour nous de développer des relations privilégiées avec vous, pour que nos formations répondent au mieux à vos besoins.

3. Le lycée louis Armand : agilité et innovation

Deux valeurs fortes portées par notre établissement. Cela se traduit par une veille permanente sur les nouvelles technologies, sur vos attentes et sur les besoins de nos élèves et étudiants. Cette contribution à la taxe d'apprentissage, nous permet d'accompagner nos élèves dans la construction de leur projet professionnel. Le solde de la taxe d'apprentissage versé par les entreprises participe ainsi à l'évolution de notre mission et à la formation de nos futurs diplômés.

Comment nous soutenir?

Comment verser au lycée Louis Armand le solde de la taxe d'apprentissage?

Voici les étapes à suivre pour effectuer votre versement via SOLTÉA :

- 1. Rendez-vous sur le site web de SOLTÉA à l'adresse suivante : https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/
- 2. Identifiez-vous en tant qu'entreprise redevable de la taxe d'apprentissage
- 3. Rechercher notre établissement grâce à notre code UAI : **0940118T**
- 4. Sélectionnez notre établissement dans la liste des bénéficiaires
- 5. Indiquez le montant que vous souhaitez verser
- 6. Suivez les instructions pour finaliser votre versement en ligne

Pour vous aider deux vidéos :

Comment se connecter à la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage ? https://www.youtube.com/watch?v=RAXWqlWvcIw

Comment rechercher un établissement pour affecter le solde de la taxe d'apprentissage ? https://www.youtube.com/watch?v=SheDMkA54CY

